BULLETIN D'ADHESION 2019

(A scanner et retourner à : adhesion@apicfrance.asso.fr)

SOCIETE					
- DENOMINATION SOCIALE :					
- FORME JURIDIQUE :					
- ADRESSE SIEGE SOCIAL :					
- CODE SIRET :			. – – – – –		
- NUMERO ORIAS :					
- SITE WEB :					
SECTEUR PRINCIPAL D'ACTIVITE					
	Courtier	MNE	ME	MIOB	
Crédit immobilier					
Rachat de crédit					
Crédit consommation					
Prêt professionnel					
- Nombre de prêts :					
COORDONNEES DU REPRESENTANT (Personne à joindre)					
- NOM :					
- PRENOM :					
- TELEPHONE :					
- E-Mail :					
Nous vous remercions de bien complété, acc - Votre attestation de Respo - Un extrait K-bis de votre s - Une copie de la pièce d'ide - Le Code de bonne conduit - Votre attestation ORIAS.	compagné de nsabilité Civil ociété, entité du gérai	s documents le Profession nt,	suivants:		

E-mail: adhesion@apicfrance.asso.fr

MONTANT DE LA COTISATION

Effectif global en IOBSP (gérant et MIOBSP exclusifs et sous enseigne inclus)	Cotisation pour l'année civile	
1 personne (EURL)	450 euros	
Entre 2 et 5 personnes	850 euros	
Entre 6 et 9 personnes	1500 euros	
Entre 10 et 15 personnes	2500 euros	
Entre 16 et 20 personnes	3500 euros	
Supérieur à 20 personnes	4500 euros	
+ Frais d'enregistrement 1 ^{ère} année: 150 euros à ajouter à la cotisation		

+5 € HT,soit 6 € TTC x (nombre d'entités immatriculéesà l'ORIAS) = € TTC,
 pour la cotisation annuelle médiation consommation si vous souhaitez adhérer à la convention
signée par l'APIC avec la société DEVIGNY MEDIATION, médiateur à la consommation
retenu par l'APIC.

Nous vous rappelons que tout professionnel a l'obligation de désigner un médiateur à la consommation (art. L.612-1 du Code de la Consommation). Si vous souhaitez choisir un autre médiateur que la société DEVIGNY MEDIATION, vous devrez obligatoirement prendre contact avec le médiateur de votre choix afin de signer une convention.

FONCTIONNEMENT DE L'APIC

Voix délibératives aux décisions de l'APIC

Effectif global	Nombres de Voix
de la Société	
1 à 5	1 voix
6 à 10	3 voix
11à 20	5 voix
21 à 50	10 voix
51 à 100	20 voix
101à 150	30 voix
151 à 200	50 voix
201 à 300	75 voix
301 et plus	100 voix

Note .

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, vous pouvez vous adresser au Secrétariat Général de l'association.

Les cotisations sont réglées par appel annuel (année civile).

La première cotisation annuelle d'un nouvel adhérent est due quelle que soit la date d'admission dans l'association, sauf décision contraire du Conseil d'administration.

A:	Le:
	Signature du représentant :
*Annexe : Liste des MIOBSP	

E-mail: adhesion@apicfrance.asso.fr